

Germain, dame d'Estours, veuve du Palatin de Dio; et en dernières noces Marguerite de la Gorse, fille du seigneur de la Gorse, en Limousin. En 1402, il est qualifié noble et puissant homme messire Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis; il testa le 17 avril 1406.

Auparavant, le 23 décembre 1403, la Chambre des comptes de Beaujolais lui avait assigné les revenus de la prévôté de Ranchal, tenant aux prévôtés de Claveysolles et de Saint-Bonnet-le-Troncy, pour parfaire la rente de 200 livres stipulée en faveur dudit Guillaume par un acte en date du 28 novembre 1401.

Le 17 avril 1407 fut fait un extrait authentique du testament de Guillaume de Beaujeu, sire d'Amplepuis.

Le 12 novembre 1409, les gens des comptes de Beaujolais donnèrent commission pour saisir les châteaux d'Amplepuis et de Chevagny, et tout ce que Guillaume de Beaujeu tenait, de son vivant, du duc de Bourbon, faute de foi et hommage.

Le 1<sup>er</sup> mai 1410, arrêt de bannissement fut rendu par le bailli de Mâcon, à la requête du seigneur d'Amplepuis, contre Jean du Bois, coupable d'avoir tué sa femme et un autre individu.

Le 21 mars 1414, le bailli de Beaujolais donna commission aux châtelains de Thizy, Perreux et autres voisins d'informer contre Edouard et Guichard de Beaujeu, seigneurs d'Amplepuis, fils et successeurs de Guillaume de Beaujeu surnommé, sur ce qu'ils prétendaient que leur juridiction s'étendait sur le grand chemin venant des parties de France, allant à Lyon, passant par le Beaujolais, principalement depuis le pont Dame Alix jusqu'aux portes de Vaise, faubourg de Lyon, passant par les châtellénies de Lay, Thizy, Amplepuis et autres lieux. Guichard de Mon-